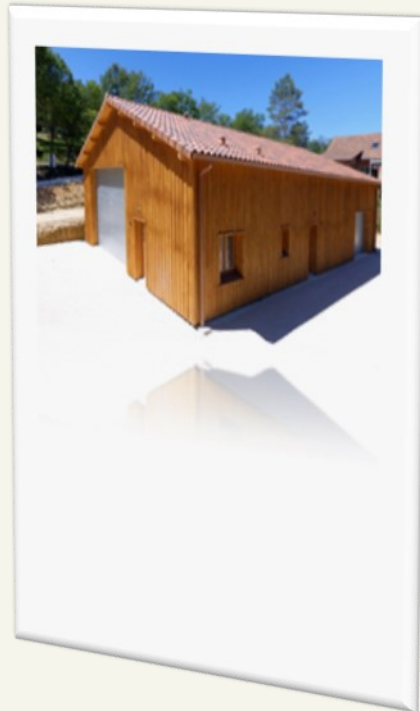




SOMMAIRE

Edito	2
Procès-verbaux du Conseil municipal	3
Démarches administratives	12
Le saviez-vous ?	13
Nos enfants...	19
Valojoux d'hier	21
Informations associations	22
Carte	26
Coordonnées	27



Nous avons le plaisir de vous présenter le nouvel hangar communal



*Photographies par drone : Matthieu ROCHE*

**FERMETURE SECRETARIAT DE MAIRIE**  
**du Vendredi 7 au vendredi 21 juillet 2017 inclus**

## EDITO

Alors que nous achevons nos travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux, je vous livre une réflexion sur la question du handicap, qui est une question centrale de la société que nous voulons pour demain.

Dans notre République, c'est à la puissance publique de l'État que revient normalement la responsabilité d'évaluer les besoins des personnes handicapées et de leurs familles.

Mais c'est loin d'être le cas, je proposerai donc une réflexion globale au niveau national sur un parcours d'inclusion des personnes handicapées et de leurs aidants. Cette réflexion serait conduite en fonction des natures et degrés de handicap et ce, dans le cadre d'une mission interservices de l'État avec les représentants des établissements privés et des familles.

Cette réflexion doit aussi porter, selon moi, sur des indicateurs d'appréciation de la pertinence des politiques publiques en direction du handicap, quelle qu'en soit la nature.

L'objectif étant une réponse possible en termes de parcours de vie et d'inclusion de la personne handicapée et pas seulement en termes de logique d'institution.

La question des associations tutélaires est également un sujet de préoccupation qui devrait être traité en collaboration avec les familles comme précédemment.

Ce processus législatif et réglementaire doit amener une territorialisation opérationnelle des réponses attendues sur notre territoire.

En premier lieu, une augmentation de l'AAH (au-delà de la proposition du Président Macron).

La création d'un foyer d'accueil médicalisé pour répondre au vieillissement des personnes en situation de handicap mais aussi pour soulager leurs familles.

La création d'un secteur hospitalier pédo-psychiatrique pour les enfants et les adolescents accueillis, qui va de pair avec la création de nouveaux métiers d'accompagnement et la formation des personnels aux innovations spécifiques du secteur de la prise en charge des personnes handicapées.

La nécessaire maîtrise des coûts ne peut servir de variable d'ajustement au bien être et au bien vivre des usagers et de leurs familles.

C'est la grandeur d'une société développée que de porter attention aux plus vulnérables.

*Nathalie MANET-CARBONNIÈRE*

## P R O C E S - V E R B A U X D E S S E A N C E S D U C O N S E I L M U N I C I P A L

### Séance du 24 novembre 2016

#### 1. Délibération fusion des 6 syndicats DFCI

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Dordogne arrêté le 30 mars 2016,

Vu le projet d'arrêté de périmètre de fusion des 6 syndicats de DFCI en date du 26 mai 2016,

Vu la délibération D16-024 en date du 20 juin 2016 du Conseil municipal de la commune émettant un avis défavorable à la fusion des 6 syndicats proposé par l'arrêté préfectoral,

Vu la lettre de Madame la Préfète en date du 10 octobre 2016 portant décision de fusion des 6 syndicats de DFCI concernés par engagement de la procédure de « passer outre »,

**Le Conseil municipal**, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme sa décision initiale et émet un avis défavorable à la décision préfectorale prise par engagement de la procédure de « passer outre ».

La collectivité ne se prononcera pas sur la localisation du futur siège social dudit syndicat mixte fermé, ni sur la désignation de délégué communal.

#### 2. Délibération acquisition terrain AH n°286p à « Péchely » avec mainlevée aux hypothèques et acte notarié

Rappel au Conseil municipal qu'en date du 9 décembre 2015, la commune avait décidé d'acquérir une partie de la parcelle AH n°286p1, nouvellement cadastrée en AH n° 316 suite à la

division effectuée sis à « Péchely » pour une contenance de 722 m<sup>2</sup> (701m<sup>2</sup> suite à la division), parcelle jouxtant le vieux cimetière communal.

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2016, il avait été décidé de faire un acte en la forme administrative pour l'acquisition dudit terrain. Il s'avère que ce terrain est hypothéqué et il serait donc plus judicieux de passer par un acte notarié.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire procéder à la mainlevée entière et définitive de l'inscription hypothécaire publiée au service de publicité foncière à Sarlat le 14 octobre 2014 sous les références suivantes : Volume 2014 V n°962 et qu'un bordereau rectificatif a été publié le 23 février 2015 Volume 2015 V n° 195, seulement en ce qu'elle concerne la parcelle faisant l'objet de l'acquisition par la Commune.

Il est précisé que l'acte de mainlevée d'hypothèque concernant la parcelle n°286p1 section AH pour une contenance de 722 m<sup>2</sup> que la commune doit acquérir, sera établi par Maître RENAUD Fabrice, notaire à Montignac (24290). Elle propose de remettre en son étude le dossier complet concernant cette acquisition pour l'établissement de l'acte de vente entre les propriétaires, Monsieur et Madame AVEZ, et la commune de Valojoux. Elle dit que les frais d'acte notarié, les frais d'hypothèques et de banque seront à la charge intégrale de la commune.

Après en délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants **autorise** Madame le Maire à

signer l'acte à intervenir et ceux qui en découleraient et **précise** que tous les frais afférents à ce dossier (frais d'acte de mainlevée d'hypothèque, frais de banque et frais de notaire) seront à la charge de la commune.

#### 3. Validation des statuts de la CCVH

Madame Le Maire expose à l'assemblée que lors de la séance du 10.11.2016, l'assemblée délibérante de la CCVH a validé la modification statutaire visant à mettre ses statuts en conformité avec la loi NOTRe. Elle précise que cette décision est soumise à l'approbation des conseils municipaux des communes membres suivant la majorité qualifiée, conformément au CGCT. Elle donne lecture des statuts modifiés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 2 contre (Bouny, Salvat) :

- approuve la modification statutaire de la CCVH ;
- précise que les statuts modifiés sont annexés à la présente délibération.

#### 5. Assurance statutaire du personnel 2017

Madame le Maire explique que les contrats d'assurance pour la protection sociale des agents permettent à la collectivité de s'assurer pour les risques à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat CNP, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2017.

## Séance du 10 janvier 2017

### **1. Autorisation d'engagement de crédits budgétaires au budget général avant le vote du BP de 2017**

Elle demande au Conseil Municipal de définir les crédits qui pourront être engagés, liquidés et mandatés, sur le Budget général de la Commune de VALOJOUX, préalablement votés au budget primitif de 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite maximum des montants indiqués ci-dessous :

Article 2111 : 22 980.00 €  
 Article 2116 : 18 870.20 €  
 Article 21578 : 2 524.00 €  
 Article 2313 : 10 000.00 €  
 Article 2 313 : 229 891.41 €

### **2. Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de travaux, fournitures, services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.**

Considérant que la commune de Valojoux fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) demeure le coordonnateur groupement,

Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,

Sur proposition de Madame le Maire et, après avoir entendu son

exposé le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- de confirmer l'adhésion de la commune de Valojoux au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services/ en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

- d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- d'autoriser Madame le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois ...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,

- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter autant que besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaires des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,

- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Valojoux est partie prenante,

- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés

subséquents dont la commune de Valojoux est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

### **3. Désignation délégué communal à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

Madame le Maire donne lecture des délibérations prises par la CCVH le 01.12.2016 afférentes d'une part à l'instauration du régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU), d'autre part à la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Il est demandé aux communes adhérentes de désigner un délégué communal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal procède à la désignation du délégué communal qui sera **Nathalie MANET-CARBONNIERE**.

### **4. Mise en place du nouveau syndicat mixte fermé de DFCI**

Vu le SDCI de la Dordogne arrêté le 30 mars 2016,

Vu le projet d'arrêté de périmètre de fusion des six syndicats de DFCI en date du 26 mai 2016,

Vu la lettre de Madame la Préfète en date du 10 octobre 2016 invitant les collectivités membres des 6 syndicats de DFCI à se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges de l'organe délibérant du futur syndicat et à formuler des propositions concernant le nom et le siège du syndicat mixte fermé à l'issu de la fusion,

Considérant qu'à défaut d'accord entre les collectivités membres, le représentant de l'Etat fixe le nombre de délégués à deux délégués titulaires par collectivité concernée,

Sur proposition du conseil municipal, la représentativité calculée selon les modalités figurant en annexe aboutit à la répartition suivante :

- de 0 à 1 000 habitants : 1 délégué (pour Valojoux : **BASTIDE Philippe**, le Caillou 24290 VALOJOUX)
- de 1 001 à 5 000 habitants : 2 délégués
- de 5 001 à 15 000 habitants : 3 délégués
- de 15 001 à 30 000 habitants : 4 délégués
- de 30 001 à 50 000 habitants : 6 délégués
- pour plus de 50 000 habitants : 12 délégués.

Le syndicat mixte fermé prendra la dénomination de : « **Syndicat mixte DFCI 24** »

Son siège social sera fixé à la mairie de Villamblard.

## 5. Extension périmètre de la CCVH

Suite à proposition n° 9 du SDCI pour l'entrée des communes d'Audrix et de Limeuil dans le périmètre de la CCVH.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer : 3 voix contre (BOUNY G., DOS REIS JB. Et SALVIAT C.) et 8 voix pour.

## 6. Fermeture bureau de poste

Madame le Maire explique qu'elle a été contactée par 5 bureaux de poste. Elle propose de prendre une délibération en soutien. Adopté à l'unanimité

## 7. Divers

**Cimetière** : rappel du courriel du 21.12.16 de Finalys concernant l'étude technique du vieux cimetière faite par l'ATD et fait part de leurs observations. Un nouveau plan avec des aménagements fonctionnels sera présenté, nous conservons toutefois le dépôt (caveau communal) et l'osuaire. Les travaux de reprise ont commencé le 9 janvier pour 2 à 3 semaines. Ils emportent le matériel mais nous souhaitons conserver les pierres.

**PCS** : Nathalie MC et Mireille C vont reprendre le Mardi 17 janvier 2017 à 15h30 à la mairie.

**Doléance de Monsieur CHAS-SOT Claude** pour la pose d'un panneau « Céder le passage » à la route venant des étangs. Le conseil municipal préfère la pose d'un stop avec marquage au sol.

**Demande de Madame SAN-FOURCHE Magali** pour que l'éclairage du bourg reste allumé plus tard, comme à la salle des fêtes. Elle signale également que le lampadaire au niveau de la patte d'oie ne fonctionne plus. Il est donc rappelé que les horaires sont fixés par le SDE24. Le fait que l'éclairage public reste plus longtemps à la salle des fêtes est dû simplement aux diverses manifestations qui y sont organisées.

**Défibrillateur** : achat groupé par la CCVH pour environ 800 €. Voir pour un fixe à la salle des fêtes et un portable à la mairie. Le conseil décide de commander 2 défibrillateurs auprès de la

CCVH.

**SIVOS** : regroupement d'école dans le futur, les syndicats seront redirigés à terme vers Montignac-Rouffignac. Voir une proposition pour regrouper les SIVOS actuels, une réunion a eu lieu avec les communes d'Aubas, Rouffignac, St Amand, Thonac et Coly. Une réunion est programmée le Mercredi 15 février 2017 à 18h à la mairie de Valojoux.

**Journées européennes des Métiers d'art (JEMA 2017)** : Sophie Houdebert organise l'édition 2017 des JEMA. Mettre à disposition la salle des fêtes du vendredi 31 mars au dimanche 2 avril 2017. Madame le Maire propose de faire un vernissage le vendredi soir à la poterie puis retour à la salle des fêtes pour un apéritif dînatoire qui sera préparé par Mme MELIMER (pris en charge par la commune).

**Licence IV** : Bruno BASTIAN informe qu'une licence IV est à vendre sur le secteur au prix de 12 000 €. Voir pour une négociation à 10 000 €.

Devis demandés par Madame SALVIAT pour borne WIFI salle des fêtes-mairie ainsi qu'une armoire à vaisselle supplémentaire.

**Rampe d'accès mairie** : Monsieur MEGE souhaite que Monsieur BASTIAN relance l'entreprise LESPINASSE.

**Syndicat d'irrigation** : le syndicat a été condamné à 25 000 € suite au passage au tribunal, les opposants font appel.

## Séance du 14 Février 2017

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération (délibération CLECT). Elle précise qu'il faut également désigner un délégué suppléant à la commission. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués communaux qui siégeront à la CLECT :

La déléguée titulaire de Valojoux à la CLECT est Nathalie MANET-CARBONNIERE.

La déléguée suppléante de VALOJOUX à la CLET est Christiane SALVIAT.

### **1. Acquisition parcelle ZE n°4**

Madame le Maire rappelle la délibération n° D16-016 relative au projet d'acquisition de la parcelle ZE n°4 appartenant aux consorts SANFOURCHE.

Elle précise que désormais la succession est bien établie et demande au conseil municipal de confirmer ou non ce projet d'achat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants :

- accepte l'acquisition de la parcelle ZE n°4 appartenant aux consorts SANFOURCHE pour la somme de 120 000 € (cent vingt mille euros) net vendeurs ;

- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'acte d'achat et toutes pièces subséquentes à ce dossier.

### **2. Achat de terrain au lieu-dit « Les Cabannes »**

Monsieur VEYRET Eric quitte

l'assemblée et ne prendra pas part au vote.

Madame le Maire expose au Conseil municipal que Madame BEYDY veuve VEYRET Irène et Monsieur VEYRET Eric, propriétaires de terrains sur la commune de Valojoux, proposent de vendre à la commune une partie des parcelles cadastrées, section ZH n° 56 au lieu-dit « les Cabanes ».

Cette acquisition est nécessaire pour la création d'une nouvelle assiette de chemin rural au lieu-dit « les Cabanes » pour l'accès à la parcelle ZH 308 appartenant à Monsieur et Madame ALLAIN Pierre. Une enquête publique a été ordonnée du 3 au 17 février 2015 et pour laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet.

Madame le Maire propose désormais d'acquérir la partie nécessaire de cette parcelle à Madame BEDY veuve VEYRET Irène et Monsieur VEYRET Eric pour un euro du mètre carré (1€/m<sup>2</sup>).

Elle précise que les frais de géomètre et des actes notariés seront à la charge de la commune.

Elle informe, d'un commun accord avec les propriétaires Madame BEYDY veuve VEYRET Irène, Monsieur VEYRET Eric, Monsieur ALLAIN Pierre et la municipalité, que les frais liés aux travaux pour l'aménagement de ce nouveau terrain seront divisés par trois. Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants :

- autorise l'acquisition des mètres nécessaires à la création de ce nouveau chemin rural à Madame BEDY veuve VEYRET Irène et Monsieur VEYRET Eric pour un euro du mètre carré (1€/m<sup>2</sup>) ;

- dit que le métrage sera déterminé par le géomètre après réalisation des travaux d'aménagement ;

- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'acte d'achat et toutes pièces subséquentes à ce dossier ;

- charge Madame le Maire de recouvrer les sommes afférentes aux parties VEYRET et ALLAIN par émission de titres de recettes.

### **3. Restitution étude zones humides su Turançon**

Remarques : le document n'est pas assez complet par rapport aux inventaires et aux périodes d'observations. (par exemple, période d'accouplement des batraciens). Le volet « enjeux et priorités d'actions » est étayé.

Par ailleurs, Gilles Bouny émet un avis défavorable au rendu de cette étude qu'il trouve incomplète ; en effet, il souhaiterait que ce soit communiqué le budget de l'opération, ainsi que le calendrier indiquant la teneur des travaux entamés et à venir.

### **4. Comptes administratifs 2016**

Examen et débats sur les comptes.

### **5. Orientations budgétaires 2017**

## Séance du 20 mars 2017

### 1. Service Assainissement « Les Bories » - Compte administratif 2016

Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016. Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mireille CALVO, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT. Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal**, à l'unanimité, **adopte** le compte administratif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Résultat reporté 2015	0	6 790.33 €
Résultat de l'exercice 2016	7 667.33 €	1 388.57 €
<b>Situation nette au 31.12.2016</b>	<b>7 667.33 €</b>	<b>8 178.90 €</b>

Restes à réaliser en dépenses (report BP 2017) 0  
 Restes à réaliser en recettes (report BP 2017) 5 000.00 €  
**Solde des restes à réaliser 5 000.00 €**  
**Résultat d'investissement après incorporation des RàR-3 178.90 €**

### 2. Commune—Compte administratif 2016

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat reporté 2015	50 266.41 €	43 902.34 €
Résultat de l'exercice 2016	206.91 €	383 790.53 €
<b>Situation nette au 31.12.2016</b>	<b>473.32 €</b>	<b>339 888.19€</b>

Restes à réaliser en dépenses (report BP 2017) 298 245.61 €  
 Restes à réaliser en recettes (report BP 2017) 49 851.00 €  
**Solde des restes à réaliser -248 394.61 €**  
**Résultat d'investissement après incorporation des RàR91 493.58 €**  
 Adoptés à l'unanimité

### 3. Comptes de gestion 2016

Comptabilité du Receveur. Conforme à la comptabilité de la commune.

## Séance du 13 avril 2017

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la pose de réglettes par le SDE24 pour l'opération d'accès PMR de la mairie. L'ensemble de l'opération représente un montant TTC

de 3 199.31 €, pour laquelle la commune s'acquitterait des sommes dues à raison de 45 % de la dépenses nette HT, s'agissant de travaux de « Renouvellement – solution LED ». Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité**, donne mandat au SDE24 de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux proposés, s'engage à régler au SDE24 les sommes dues à compter de la réception du décompte définitif des travaux et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

**1. Don du Comité des Fêtes**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don du Comité des Fêtes.

**2. Affectations des résultats 2016****- Service Assainissement « Les Bories »**

Madame le Maire informe du résultat du CA 2016 faisant ressortir en Exploitation un résultat positif de 7 667.33 € dont elle propose l'intégration au 1068 en recettes d'investissement au BP 2017 la somme de 4 522.90 € pour l'équilibre de la section ; la différence, soit la somme de 3 144.43 € sera porté au compte 002 en excédent de fonctionnement sur le BP 2017.

Le document fait également apparaître un déficit d'Investissement de 8 178.90 € qu'elle propose d'affecter au compte 001 en dépenses d'Investissement au BP 2017.

Adopté à l'unanimité

**- Commune**

Madame le Maire informe du résultat du CA 2016 faisant ressortir en Fonctionnement un résultat positif de 95 473.32 € dont elle propose la somme de 65 589.32 € en affectation au compte 1068 en recettes d'investissement au BP 2017 pour l'équilibre de la section. Le reste, soit la somme de 29 884 € sera affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Le document fait également ressortir un résultat positif de 339 888.19 € en investissement qui sera affecté au compte 002 en recettes d'investissement au BP 2017.

Adopté à l'unanimité

**3. Taux des taxes locales 2017**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de conserver pour l'exercice 2017 les taux portés au cadre VI de l'Etat 1259 intitulé « Etat de notification des taux d'imposition de 2017 des taxes directes locales » tels que : Taxe d'habitation 18.96 %, Foncier bâti 18.80 % et Foncier non bâti 116.43 %.

**4. Subventions communales 2017**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, lors du vote du BP 2017, une enveloppe globale a été votée pour l'octroi de subventions de la commune à des organismes. Il convient aujourd'hui d'en établir la liste afin qu'elles leur soient attribuées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement des subventions suivantes, sous réserve de présentation de documents comptables indispensables au traitement :

ADRAD. ....	153 €		Chorale « Les Lundis chantants ». .	153 €
ESM Rugby – Ecole. ....	153 €		Comité des Fêtes de Valojoux. ...	1 500 €
ESM Foot – Ecole. ....	153 €		Coopérative scolaire. ....	500 €
Au grès du Feu. ....	153 €		Don du sang	153 €
Groupe Spéléo de la Vézère. ....	153 €		Voyages scolaires	500 €

**5. BP 2017 - budget annexe Assainissement « Les Bories »**

Vu le CGCT et notamment ses articles L 1612-1 et suivantes et L 2311-1 à L 2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le bp avant le début de l'exercice auquel il se rapporte

Considérant les délais offerts aux communes jusqu'au 15 avril de cette année,

Madame le Maire expose le contenu du budget du Service Assainissement au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le BP **2017**, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	13 999.90 €	13 999.90 €
Exploitation	8 684.43 €	8 684.43 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 684.33 €</b>	<b>22 684.33 €</b>

- *précise* que le budget primitif de l'exercice 2017 a été établi en conformité avec la nomenclature M4.



## 6. BP 2017 - budget principal

Vu le CGCT et notamment ses articles L 1612-1 et suivantes et L 2311-1 à L 2343-2 ;  
 Considérant l'obligation de voter le bp avant le début de l'exercice auquel il se rapporte ;  
 Considérant les délais offerts aux communes jusqu'au 15 avril de cette année,  
 Madame le Maire expose le contenu du budget principal de la commune au Conseil municipal.  
 Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le BP **2017**, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	548 288.51 €	548 288.51 €
Exploitation	302 329.00 €	302 329.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>850 617.51 €</b>	<b>850 617.51 €</b>

- *précise* que le budget primitif de l'exercice 2017 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

### 7. Fixation du prix au stère du bois de chauffage communal

Madame le Maire expose à l'assemblée que la commune, propriétaire de bois au Moulin de Lagorce, a décidé cette année de procéder à des coupes et abattages de bois.

Considérant que la commune souhaite, compte tenu de son stock de

bois, vendre ce bois de chauffage à des particuliers, en priorité aux habitants de la commune.

Il est ainsi proposé de vendre ce bois, coupé et non livré au prix de 30 € le stère.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- approuve la vente de bois de chauffage communal aux particu-

liers et en priorité aux gens de la commune et désigne Monsieur MEGE Jean-Pierre pour sursoir à toutes nécessités ;

- fixe à 30 € le tarif du stère de bois de chauffage.

- désigne Monsieur MEGE Jean-Pierre pour sursoir à toutes nécessités.

## Séance du 15 mai 2017

### 1. Devis jardin pédagogique « La Botte de paille »

Présentation de la conception du jardin pédagogique. Le devis fourni s'élève à 1 729.10 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 1 voix contre (Gilles Bouny), 5 abstentions (Jean-Pierre Mege, Philippe Bastide, Bruno Bastian, Odile Roux, Eric Veyret) et 4 voix pour (Nathalie Manet-Carbonnière, Mireille Calvo, Christiane Salviat, Peggy Gallo).

### 2. Panneaux SICTOM

Le SICTOM a demandé de faire l'acquisition de 2 panneaux « Sauf services public » pour apposer sous les 2 panneaux d'interdiction 19T (moulin de la Querrerie et

route du Castang) pour pouvoir réaliser leurs tournées sans souci réglementaire.

Adopté à l'unanimité

### 3. Location hangar bourg

Le Conseil municipal décide de mettre en location le hangar communal du bourg pour un loyer de 300 € par an. Un contrat de location de un an sera passé entre la commune et Jean-Pierre VINCENT.

Adopté à l'unanimité

après en avoir délibéré, décide de conserver pour l'exercice 2017 les taux portés au cadre VI de l'Etat intitulé « Etat de notification des taux d'imposition de 2017 des taxes directes locales » tels que :  
 Taxe d'habitation 18.96 %, Foncier bâti 18.80 % et Foncier non

bâti 116.43 %.

### 4. Détermination des conditions financières et patrimoniales du transfert à la CCVH des biens immobiliers en matière de ZAE

Madame le Maire rappelle que la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe du 7 août 2015 renforce les compétences obligatoires des communautés de communes. Ainsi, ses articles 64 et 66 prévoient le transfert à titre obligatoire de la compétence en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ».

Madame le Maire informe que l'arrêté préfectoral n° 2016S0153 du 13.12.2016 a porté sur la modification des statuts de la CCVH.

En application de l'article L 5211-5-III du CGCT qui stipule que « le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert ». Toutefois, lorsque l'établissement public de coopération intercommunale est compétent en matière de zones d'activité économique, les biens immeubles des communes membres peuvent lui être transférées en pleine propriété, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de cette compétence. Les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, au plus tard un an après le transfert de compétences.

Ainsi, pour les zones d'activité économique, il est proposé les modalités suivantes :

*Concernant la zone d'activité économique de Franqueville, située dans la commune de Montignac, les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence demeurent les suivantes :*

- mise à disposition des biens immobiliers concernés, sans transfert de propriété, dans les conditions définies aux trois premiers alinéas de l'article L 1321-1, aux deux premiers alinéas de

l'article L 1321-2 et aux articles L 1321-3, L 1321-4 et L 1321-5 du CGCT ;

- mise à disposition à titre gratuit ;

- substitution de la communauté de communes dans les droits et obligations résultant des engagements des communes antérieurement à la mise à disposition ;

- à l'initiative de chacune des communes concernée, le transfert des zones d'activité économique achevée sera comptablement constaté au 31 décembre 2017 et fera l'objet d'un procès-verbal, établi contradictoirement entre la CCVH et les communes. Ce document arrêtera la consistance, la situation juridique, l'état physique et l'évaluation comptable des biens.

*Concernant la zone d'activité économique des Farges située dans la commune de Rouffignac, les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence sont les suivantes :*

- transfert en pleine propriété à l'exception des biens relevant du domaine public qui feront l'objet d'une mise à disposition dans les conditions définies ci-dessus ;

- la cession des parcelles disponibles à la ZAE les Farges dans la commune de Rouffignac est réalisée dans les conditions ci-dessous. Le prix au m<sup>2</sup> est proposé à 5 € HT :

- Parcelle AC 102 de 3296m<sup>2</sup> pour 16480 € ;

- Parcelle AC 103 de 2868m<sup>2</sup> pour 14840 € ;

- Parcelle AC 106 de 203m<sup>2</sup> pour 1015 € ;

**Soit au total 6467m<sup>2</sup> pour 32335 €.**

Madame le Maire demande au Conseil municipal d'approuver les conditions financières et patrimoniales du transfert à la communauté de communes de la Vallée de l'Homme des biens immobiliers en matière de ZAE.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 2 contre (Bouny, Salviat), décide d'approuver les conditions financières et patrimoniales du transfert à la CCVH des biens immobiliers en matière de ZAE telles que décrites ci-dessus.**

## **5. Achat de terrains au lieu-dit « Les Cabannes »**

**Monsieur VEYRET Eric quitte l'assemblée et ne prendra pas part au vote.**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'acquisition de parcelles nécessaire à la création d'une nouvelle assiette de chemin rural au lieu-dit « les Cabanes » pour l'accès à la parcelle ZH 308 appartenant à Monsieur et Madame ALLAIN Pierre. Une enquête publique a été ordonnée du 3 au 17 février 2015 et pour laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet.

Madame le Maire propose désormais d'acquérir la partie nécessaire de la parcelle ZH 56, soit 492m<sup>2</sup>, à Madame BEDY veuve VEYRET Irène et Monsieur VEYRET Eric pour un euro du mètre carré (1€/m<sup>2</sup>).

Elle propose également d'acquérir la partie nécessaire de la parcelle ZH 312, soit 24 m<sup>2</sup>, à Monsieur et Madame ALLAIN Pierre pour un euro du mètre carré (1€/m<sup>2</sup>).

Elle précise que les frais de géomètre et des actes notariés seront à la charge de la commune.

Elle informe, d'un commun accord avec les propriétaires Madame BEYDY veuve VEYRET Irène, Monsieur VEYRET Eric, Monsieur ALLAIN Pierre et la municipalité, que les frais liés aux travaux pour l'aménagement de ce nouveau terrain seront divisés par trois.

Après exposé, Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants :

- autorise l'acquisition des mètres nécessaires à la création de ce nouveau chemin rural à Madame BEYDY veuve VEYRET Irène, Monsieur VEYRET Eric et Monsieur et Madame ALLAIN Pierre pour un euro du mètre carré (1€/m<sup>2</sup>) ;
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'acte d'achat et toutes pièces subséquentes à ce dossier ;
- charge Madame le Maire de recouvrer les sommes afférentes aux parties VEYRET et ALLAIN par

émission de titres de recettes.

#### **6. Participation au SIAS**

Madame le Maire présente à l'assemblée le montant des participations des communes pour l'exercice 2017. Ce contingent a été augmenté de 0.50 € passant de 12.50 € à 13 € par personne, ce qui fait pour Valojoux une participation de 3 640 €.

Elle demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, à 1 voix contre (Bouny Gilles car il estime qu'«il s'agit là d'un problème de mauvaise gestion de la part du Président du SIAS) et 10 pour, inscrit la participation de 2017 du SIAS aux finances communales pour un montant de 3 640 €.

#### **7. Acquisition d'une licence IV**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la SARL UNSEÏ, exploitant l'hôtel restaurant de l'Abbaye à SAINT AMAND DE COLY, a mis en vente sa licence IV au prix de 12 000 €.

Aucune disposition réglementaire

législative n'interdit aux communes d'acquérir une licence de débit de boissons. En se portant acquéreur de cette licence, la commune pourrait utiliser ou céder la licence dans le but de soutenir les activités festives, sportives et culturelles qu'organise aujourd'hui l'association du Comité des Fêtes de Valojoux.

Ayant acquis le bâtiment au centre bourg, la commune en s'assurant de la disponibilité d'une licence IV, pourrait favoriser la création de lieu d'activité et de lien social.

Il est donc proposé que la commune se porte acquéreur de cette licence.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

- **donne son accord** pour l'achat de cette licence IV au prix de 11 000 €,
- **autorise** Madame le Maire et par délégation Madame SALVIAT Christiane à signer tous les actes découlant de cette décision,
- **décide** d'inscrire cette dépense au compte 2051 – Concession et droits similaires – au BP 2017.

---

### **Déclaration des chambres d'hôtes et gîtes à faire en mairie**

La loi du 14 avril 2006 (art. L324.3 à L324-5 du code du tourisme et son décret d'application du 3.08.2007, art. D324-13 à D 324-15 du code du tourisme) ont défini un cadre juridique pour l'exploitation des chambres d'hôtes et des gîtes. Les formulaires sont disponibles en mairie. La déclaration est à renouveler tous les ans.

---

### **Taxe de séjour 2016/2017**

Tous les propriétaires de gîtes doivent déclarer leurs périodes de location qui sont obligatoirement assujetties à la taxe de séjour. Pour ce faire, prendre l'attache des services de l'office de tourisme et de la Communauté de communes pour toutes les informations adéquates.

## D E M A R C H E S   A D M I N I S T R A T I V E S

### Recensement militaire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, atteignant l'âge de 16 ans, **doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire de leurs 16 ans.**

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté

(JDC). Cette attestation vous sera réclamée, notamment lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour toutes questions, vous pouvez prendre contact avec le Centre du Service National, (88 rue du Pont Saint Martial 87000 LIMOGES Tél. pour les administrés : 05.55.12.69.92 - Courriel : [csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr) - Site internet : <http://ww.defense.gouv.fr>, rubrique JDC).

### Carte d'identité

A compter de mars 2017, **il conviendra désormais de déposer les demandes de cartes d'identité dans les mairies équipées de dispositifs de recueil (dans notre secteur Montignac, Sarlat). Les formulaires pourront toutefois être retirées dans votre mairie.**

En vue de **simplifier les démarches** pour les usagers, un téléservice « Pré-demande CNI » est mis en place à compter du 8 novembre 2016 pour une première demande de CNI ou un renouvellement.

La demande de CNI, ou le renouvellement de celle-ci, repose actuellement sur le document CERFA n°12100\*02 (ou 12101\*02 pour les mineurs). Le nouveau téléservice permet de recueillir, de manière dématérialisée, les informations présentes sur ce CERFA.

#### **Qui peut utiliser ce téléservice ?**

Ce téléservice est disponible dans l'ensemble des départements français.

#### **Comment je procède ?**

1. Je crée mon compte ANTS,
2. Je remplis mon formulaire de

pré-demande CNI en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité).

Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mel un **récapitulatif de pré-demande** sur lequel figure, notamment, le **numéro de la pré-demande** et un **QR code** qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.

3. Attention ! L'enregistrement d'une pré-demande est possible uniquement si vous avez acheté un timbre fiscal dématérialisé, en cas de perte ou de vol de votre CNI.

#### **Et après avoir effectué ma pré-demande CNI en ligne ?**

1. Je contacte une mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes pour obtenir les modalités d'accueil.

2. Lors de mon déplacement en mairie :

- J'apporte mon numéro de ma « Pré-demande CNI », indispensable à la mairie,
- J'apporte également le numéro de mon timbre dématérialisé si je n'imprime pas le récapitulatif de ma pré-demande le cas échéant,
- J'apporte également les pièces justificatives (photos, do-

micile...) nécessaires à la constitution de ma demande de CNI.

#### **Comment cela se passe en mairie ?**

L'agent de mairie :

- rappelle votre pré-demande de CNI dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- vérifie les autres pièces de votre dossier,
- procède au recueil de vos empreintes,

vous délivre un récépissé de demande de CNI sur lequel figure le **numéro de votre demande de CNI.**

Grâce à ce numéro de demande de CNI, vous pourrez suivre l'avancement de la production de votre CNI en ligne à cette adresse et les différentes étapes de votre demande de CNI directement sur votre compte usager de l'ANTS.

#### **Il en est de même pour les demandes ou renouvellement de passeports.**

Pour plus de renseignements : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (lien sur le site de la commune)

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Elagage : rappel des obligations des riverains**

Les riverains d'une voie communale ou intercommunale doivent entretenir la végétation située sur leurs propriétés en bordure de la voie publique. A ce effet, ils doivent élaguer leurs arbres, arbustes et haies au droit de l'emprise du domaine public (= chaussée + les

accotements + le fossé et talus éventuels).

En l'absence d'entretien, la végétation grandissante est la cause de nombreux désordres : dégradation rapide de la chaussée car celle-ci reste humide (formation de nids de poule...), risque d'accrochage des branches par les camions ou tracteurs, risques d'accident en gênant la visibilité (implantation d'une haie dans un virage...), risque

d'accident grave si un arbre tombe sur la chaussée ou sur un véhicule (notamment lors d'une tempête), risque de coupure de câbles EDF ou téléphone.

**La responsabilité des riverains serait engagée en cas d'accident.**

*Extrait du journal « Empreintes » - CCVH*

**Diminution du niveau de risque épizootique d'influenza aviaire de « modéré » à négligeable » sur l'ensemble du territoire métropolitain**

L'arrêté du 5 mai 2017, publié au JO sous le n° 0106, qualifiant le niveau de risque influenza aviaire est pris compte tenu de l'évolution favorable de la situation sanitaire observée dans la faune sauvage française vis-à-vis de l'influenza aviaire hautement pathogène et de l'absence de cas récent dans les zones de provenance des oiseaux migrateurs présents ou circulant sur le territoire national. Cette évolution du niveau de risque ne modifie en rien l'obligation faite aux éleveurs de mettre en place les

mesures de biodiversité relatives à l'influenza aviaire.

Néanmoins, à ce jour, le confinement n'est plus obligatoire, y compris dans les zones à risque particulier, de même, les conditions de rassemblements des oiseaux ou volailles sont simplifiées et la participation des palmipèdes à ces manifestations est rendu possible. Enfin, rien ne s'oppose aux relâchers de gibiers à plumes.

Le passage au niveau de risque « négligeable » sur l'ensemble du territoire de la France métropolitaine sous-entend le maintien d'un certain nombre de dispositifs rappelés dans l'arrêté du 16 mars 2016 relatif aux niveaux du risque épizootique, à savoir :

- le maintien des mesures de sur-

veillance passives ou actives des mortalités ;

- les mesures de prévention, notamment celles précisées dans l'arrêté biosécurité du 8 février 2016 ;  
- la participation de pigeons voyageurs est interdite à des compétitions pour lesquelles des pigeons sont originaires d'un pays ou d'une zone où des cas d'IAHP dans l'avifaune sauvage sont déclarés.

L'arrêté du 12 avril 2017 qualifiant le niveau de risque épizootique en matière d'influenza aviaire hautement pathogène à « modéré » est abrogé.



## Permanence écrivain public

### d'aide à l'écriture auprès des particuliers et micro entreprises

La recyclerie « **Le Pied Allez Triez** » propose une permanence d'écrivain public les **2ème et 4ème mercredis du mois de 14h à 17.**

L'écrivain public apporte son aide

**Service** à tous ceux qui ne se sentent pas en capacité de rédiger des courriers, textes ou demandes écrites diverses.

Pour assurer la rédaction, la réécriture ou la correction de documents administratifs, personnels ou professionnels :

- Courriers de tous types, CV, lettre de motivation, réécritures, formulaires et dossiers...
- Communication écrite avec l'Ad-

ministration : Sécurité sociale, allocations familiales, dossier médical, service des impôts, fournisseurs d'énergies, banque, RSI...

### Prix libre

Pour un rendez-vous lors des permanences :

Anne-Isabelle ROMMEVAUX au 06.12.51.27.79



## Une recyclerie à Montignac !

La recyclerie est un endroit où vous pouvez trouver à moindre coût des objets en tout genre... C'est aussi la possibilité d'une nouvelle voie



de consommation loin de certaines politiques d'obsolescence programmée. Sortir de l'ère du tout jetable et contribuer ainsi à réduire les pratiques de surconsommation néfastes à l'environnement ! Le pied allez triez est un lieu d'échange, de rencontres et d'apprentissage... Rien ne se perd ! Nous prenons tout ce dont vous ne voulez plus (ou presque).

Sont collectés : mobilier, vaisselle, jouets, textiles, livres, dvd, bibelots, électroménager...



Soit vous apportez directement à la recyclerie ce qui ne vous est plus utile aux heures d'ouverture, soit vous nous contactez pour une collecte ou un débarras à domicile. Les objets collectés et valorisés rejoignent ensuite la boutique. Aujourd'hui, l'association a permis à 2 personnes d'être salariées. Le pied allez Triez mène différentes actions d'éducation à l'environnement, stimulant la créativité éco citoyenne pour tous les âges.

Si vous avez du temps et des compétences à partager, rejoignez notre équipe de bénévoles sans plus attendre !



Recyclerie Le Pied Allez Triez  
Av. Marc Mercier  
24290 MONTIGNAC (en haut à gauche du parking du collège).  
05.24.16.60.37  
lepedalleztriez@gmail.com  
www.lepedalleztriez.com

### Horaires

Mercredi et samedi de 10h à 18h sans interruption.



## POURQUOI TRIER SES DECHETS ?

Augmentation du nombre d'habitants et de personnes fréquentant notre territoire, changement des modes de consommation, la société évolue et la production de déchets croît en conséquence.

Face à une telle situation, le législateur a souhaité être à l'initiative d'un cadre réglementaire contraignant, les Grenelles de l'environnement et la loi de transition énergétique pour une croissance verte, qui fixent des objectifs très ambitieux : une diminution de 50 % des tonnages à enfouir et une augmentation de 65 % de la valorisation matière.

En réponse à ces inéluctables évolutions une priorité s'impose : trier ses déchets.

Sans tri, pas de recyclage ! Or, 50 % de nos déchets ménagers sont des matières premières !

### Le tri sélectif pourquoi ?

- Pour limiter la quantité des ordures ménagères et donc le coût de leur traitement qui va du simple au double : 236€ la tonne pour les déchets ménagers – 119€ la tonne pour le tri... ;
- Pour contenir de ce fait l'évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les ménages ;
- Pour préserver notre environnement et éviter les pollutions ;
- Pour respecter les dispositions légales.

### Si chacun fait un peu, c'est beaucoup qui change :

- En Périgord Noir, nous trions de plus en plus. De 19 kg par habitant et par an en 2009 nous arrivons aujourd'hui à près de 47 kg/habitant/an. C'est bien.
- Malheureusement, **nous ne trions pas toujours très efficacement.** Selon les mois, l'année dernière, nous avons enregistré **des taux de refus allant de 30 à 50 %**. Cela signifie que sur 1 000 kg de tri collecté, 300 à 500 kg étaient des ordures ménagères !!
- Cela veut dire que dans le tri étaient présents de très nombreux déchets alimentaires, des cagettes, du linge, de nombreuses bouteilles en verre... et pire des huiles de vidange, des restes de produits gras, des carcasses d'animaux !!
- Conséquence : ce refus de tri est automatiquement dirigé vers les ordures ménagères, fait doubler les coûts, sans même parler des pénalités qui nous sont appliquées.

### Stop ! Mobilisons-nous pour bien trier :

- Une seule solution s'impose : ne mettons dans les poubelles jaunes **que les emballages qui doivent y être déposés** : emballages plastiques / emballages métalliques et emballages cartonnés – (bouteilles de lait / eau ; briques alimentaires ; canettes soda...)
- **Réservez** le verre au conteneur à verre / le papier au conteneur à papier / les déchets ménagers sales à la poubelle noire ;
- N'oublions pas que les déchèteries nous accueillent gratuitement pour recevoir les objets encombrants et/ou dangereux pour l'environnement.

Soyons éco-responsables, vertueux pour notre environnement, économes et ayons l'esprit civique.  
« Un petit geste pour chacun, un grand geste pour tous ». Nous comptons sur tous.

**Mardi 11 juillet**, en raison du passage de Tour de France sur les communes reliant Montignac, Sarlat, Domme et Beynac, et l'interdiction de toute circulation entre 10h et 16h, le SICTOM du Périgord Noir sera dans l'incapacité de maintenir l'ouverture des déchèteries des Eyzies, Sarlat et Cénac. Seules fonctionneront normalement, les déchèteries de Montignac, Saint Crépin et Carlux, aux heures habituelles.

Le SICTOM vous remercie de votre compréhension.

# Emballages en plastique, en métal et en carton



# Bouteilles, pots et bocaux en verre



# Journaux, magazines, pub



# Compost en Déchèteries



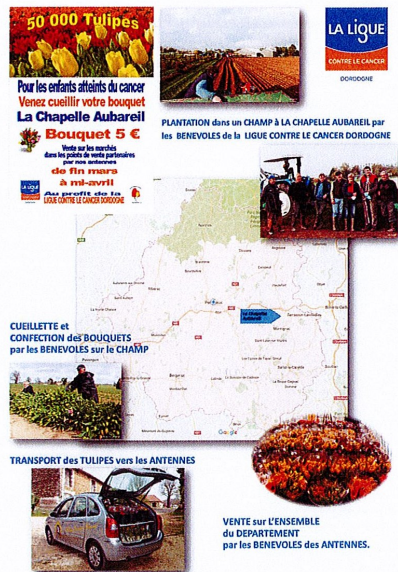
Renseignements auprès du SICTOM  
05 53 29 87 50



# Non recyclables



## OPERATION TULIPES 2016/2017



Afin que tous les bénévoles soient rassurés sur l'utilisation de l'argent récolté lors de l'opération Tulipes pour les enfants et adolescents, vous trouverez ci-dessous les détails concernant 2016/2017.

(chiffres projetés le 9 mai à Saint Génies)

Recettes : 22 070.15 €

Dépenses : 7 088.42 €

Bénéfice : **14 981.73 €**

Cette somme permettra de continuer à financer le projet de la « Chambre du Futur » (télé et internet) à destination des adolescents, à l'Institut Bergonié.

Vous êtes conviés à assister

**Mardi 20 Juin 2017 à 17 heures**

dans les salons de la Préfecture,

à la remise des chèques aux chercheurs aquitains

et du chèque de l'opération Tulipes 2016/2017

au profit des enfants et adolescents atteints de cancer



***Pour des raisons d'organisation et de confirmer auprès de la Préfecture***

***il est impératif de confirmer votre présence au 05 53 09 54 45***

***ou [cd24@ligue-cancer.asso.fr](mailto:cd24@ligue-cancer.asso.fr)***

Je réitère mes remerciements à toute l'équipe pour son investissement dans cette action pour les enfants et adolescents atteints de cancer.

Catherine Galvagnon,  
Présidente.

Périgueux, le 26 mai 2017.

Dans notre secteur, c'est dans un champ à La Chapelle Aubareil que fleurissent les tulipes contre le cancer, l'opération Tulipes existe depuis plus de 10 ans et c'est plus de 100 000 euros d'aides versés pour les enfants et les adolescents. Chaque année, une remise de chèque est organisée en présence des bénévoles de l'opération : « Des bénévoles qui œuvrent sans compter leur effort et leur temps et toujours avec le cœur », précise Catherine Galvagnon, présidente de la Ligue Contre le Cancer Dordogne.

Odile Roux





CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Créé en AVRIL 1975

Agrément qualité n° 2007-2-24-36

## SERVICE A LA PERSONNE



### Avantage fiscal :

Réduction égale à 50 %  
des sommes versées au  
CIAS en cas d'imposition  
sur les revenus

INTERVENTIONS 7 J / 7, PAR DES AIDES A DOMICILE  
FORMÉES ET DES AUXILIAIRES DE VIE DIPLOMÉES

Place Yvon DELBOS - 24290 MONTIGNAC  
Tél . 05 53 51 99 04 - Fax 05 53 50 48 99

## L'AIDE A DOMICILE POUR TOUS

### Entretien du cadre de vie

- Ménage
- Entretien du linge
- Courses



### Aide à la personne

- Aide à la toilette
- Aide au coucher et au lever
- Aide à l'alimentation
- Aide à la mobilité et accompagnement
- Aide administrative
- Maintien du lien social



### Portage de repas à domicile

- Livraison du lundi au samedi  
(Repas du dimanche livré avec celui du samedi)

Fort de son expérience de 34 ans, le CIAS a su faire évoluer ses services à la personne en s'inscrivant dans une démarche de qualité.

Nous souhaitons vous apporter une prestation la plus adaptée à vos besoins. Chaque situation est étudiée avec la plus grande attention.

Nos différents partenaires sont le Conseil Général, la MDPH, les caisses de retraite (CRAMA, MSA...), les mutuelles, la CPAM ...



Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

N O S   E N F A N T S . . .

# L'école de Thonac



*Mercredi 22 mars 2017, nous avons fêté Carnaval à l'école.*

*Nous avons défilé dans les rues de Thonac, avant d'aller dans la salle des fêtes pour manger des bonbons, boire du jus d'orange et danser un peu !*

*Pour cette occasion nous avons tous mis nos plus beaux déguisements !*

*Que de jolis souvenirs !*

*Texte écrit par les enfants de l'école de Thonac*

Dimanche 21 mai, les équipes de la Saint Roch de Saint Geniès ont participé au championnat régional de Twirling. L'équipe poussine, ainsi que l'équipe des cadets, sont championnes régionales avec à la clé une qualification pour les cadets au championnat de France qui se déroulera à Châlon-en-Champagne.

*Peggy Gallo*

## VALOJOULX D'HIER

*Délibération conseil municipal*

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit et le vingt-huit août, le Conseil municipal de la commune de Valojoulx s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence et sur la convocation de Mr l'adjoint au maire.

Étaient présents : M.M. Gatinel, adjoint, Fassain, Lamongi, Cleyrat, Bessière, Lagorce, Souillac.

Absents : M.M. Rebeyrol, Peyrot, Faujanet.

Mr le Président a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

La ligne de chemin de fer Nontron – Montauban et plus particulièrement la partie de cette ligne comprise entre Ferrasson et Sarlat, est appelée à desservir surtout les cantons de Ferrasson, Montignac et Salignac, et en grande partie celui de Sarlat.

Toutes les communes de ces cantons ont le plus grand intérêt à ce que les haltes et stations qui seront établies sur cette ligne renferment tous les avantages possibles et soient appropriés de manière à desservir les localités où elles se trouvent, dans les conditions désirables à tous les points de vue.

Déjà, les diverses gares, stations et haltes ont leurs emplacements et affectations particulières, et toutes, à de rares exceptions près, ont été faites et aménagées de manière à faciliter les voyageurs et les diverses expéditions de marchandises.

Une seule, et celle nous intéressant particulièrement, la halte de Sarlat Croix-Rouge, laisserait à désirer et serait l'objet de nos justes réclamations.

En effet, cette halte est celle qui desservira notre commune et celle avec lesquelles nous avons des rapports constants et où descendront les voyageurs de ces localités pour se rendre à Sarlat.

Sarlat a, en dehors de cinq grandes foires, des marchés hebdomadaires approvisionnés de toutes espèces de bestiaux, denrées et marchandises, et où se rendent un grand nombre soit d'acheteurs et de vendeurs de bestiaux et marchands forains qui embarquent à leur arrivée et à leur départ, leurs bestiaux et marchandises.

La halte de la Croix-Rouge ne pouvant les recevoir, ils seront obligés soit au départ, soit à l'arrivée, de se rendre à la gare de Sarlat, de là une perte de temps et un surcroît de dépense, la distance entre les deux gares et celle comprise entre la station et Sarlat ville augmentant le parcours de deux kilomètres au moins.

En exposant ainsi notre manière de voir, à ce sujet, vous serez en communauté d'idées avec le Conseil municipal de Sarlat qui par sa délibération du 29 juillet dernier a émis le vœu, à l'unanimité de ses membres que cette halte fut transformée en station afin qu'on puisse faire la grande vitesse en même temps que la petite et par wagons.

Par les motifs ci-dessus et tous autres qu'il serait trop long d'énumérer, je vous propose de demander que la halte de Sarlat Croix-Rouge soit transformée en station et appropriée à cet effet selon son importance.

Le Conseil, oui l'exposé ci-dessus, après avoir délibéré,

Considérant que si la halte Sarlat Croix-Rouge restait avec le service qui lui est affecté, nuirait à tous les points de vue au commerce et aux transactions de toutes sortes,

S'associant au vœu émis à l'unanimité par le Conseil municipal de Sarlat

Approuve en son entier l'exposé ci-dessus et demande que la halte Sarlat Croix-Rouge soit transformée en station

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé tous les membres présents

## INFORMATIONS ASSOCIATIONS



## Chorale "Les Lundis Chantants"

La chorale de Valojoux a atteint sa vitesse de croisière depuis l'entrée en action de son nouveau chef de chœur Jean ROUX et nous vous faisons part de notre programme 2017 qui a commencé par un concert en l'église de Tamniès le dimanche 15 mai à 17h30. Suivront deux concerts d'été : le premier à Carlu-cet le vendredi 16 juin à 21h et le second à Saint Léon sur Vézère le dimanche 25 juin à 17h. Les événements de la saison pas-

sée ont chamboulé quelque peu la physionomie de notre chorale : le pupitre des hommes s'est effondré, laissant la place aux seules voix de femme. Nous avons donc adapté notre répertoire à cette nouvelle configuration et vous proposons des chants à 3 voix. Nous avons pensé qu'il fallait innover un peu et nous vous proposerons le concert de Valojoux en l'église, dans le cadre de l'association « Les amis de l'église de Va-

lojoux » le dimanche 15 octobre. Cette période est moins propice aux manifestations en tous genres que l'été et cela nous a paru être un bon moment pour proposer un divertissement musical.

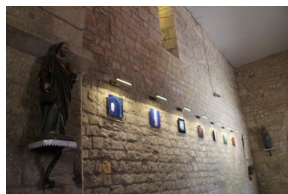
Nous espérons vous y retrouver nombreux et vous en remercions par avance.

*La Présidente,  
Odile Roux*

LES AMIS DE  
L'EGLISE DE VALOJOULX

qui avaient été replacés à leurs lieux consacrés et qui sont maintenant restaurés.

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 19 décembre 2016., et différents projets ont été exposés, l'un des derniers en cours de réalisation concerne les fonts baptismaux qui avaient été replacés à leurs lieux consacrés et qui sont maintenant restaurés. Le chemin de foi lui aussi vient d'être installé. Il est maintenant sécurisé et éclairé, venez voir ces 9 émaux qui ont été choisis parmi les œuvres d'art du Père François de Limoges qui les a créés. Leur description sera prochainement posée et dans le journal n° 3, en préparation, des informations complé-



mentaires vous seront données.

Notre vide-grenier aura lieu le 24 septembre, nous sommes toujours preneurs d'objets qui pourront être vendus au bénéfice de notre association.

La chorale de Valojoux « les lundis chantants » donnera son concert le dimanche 15 octobre.

*La Présidente,  
Odile Roux*



## COMITE DES FETES

### V I D E - G R E N I E R S - B R O C A N T E

Quelle belle journée d'échanges et de partage pour le vide grenier-brocante du 9 avril ! Même le soleil était de la partie... Nous avons eu plus de 500 mètres linéaires d'exposants, autant dire qu'il y avait plus de place libre dans le bourg ; en tout cas, juste assez pour laisser déambuler les nombreux visiteurs. Merci à tous les bénévoles pour le bon déroulement de cette magnifique journée.



### M A R C H E S D E P A Y S

C'est reparti pour une nouvelle saison de marchés nocturnes à Valojoux. Rendez-vous donc tous les vendredis soirs de 18h30 à 23h et ce dès le 7 juillet avec une animation musicale MNOP. Vous y retrouverez vos produits préférés mais également de nouveaux étals et saveurs à découvrir, le tout agrémenter d'animations diverses et variées (les 21

juillet et 18 août avec les Escoudaires de Thenon, les 14 et 28 juillet et 4 et 25 août en soirée karaoké).

Afin de ne pas vous sevrer brutalement à la rentrée, nous prolongerons la saison des marchés jusqu'au vendredi 1er septembre.

### F Ê T E V O T I V E E T 2 0 E R A I D V A L O J O U L X V É Z È R E

Rendez-vous à Valojoux pour la fête votive et son traditionnel Raid Valojoux Vézère les 12 et 13 août prochains. Randonnée et concours de pétanque le samedi et ce dès le matin pour s'achever sur une soirée Paëlla, agrémenter de musique jazz, organisée en partenariat avec MNOP.

Et oui, on y est ! Déjà 20 ans que nous organisons le Raid Valojoux Vézère, cela ne nous rajeu-

nit pas. Pourtant, c'est sous la bonne humeur que les troupes seront dès l'aube sur le qui vive pour le départ du 20<sup>ème</sup> Raid Valojoux Vézère qui se permet cette année du changement dans le parcours. Il y en aura pour tous les goûts : pour le sportif de quoi transpirer, pour les novices de quoi s'amuser et pour les visiteurs de quoi admirer et se restaurer ! Des structures gonflables seront

installées pour la plus grande joie des enfants, sous l'œil averti et attentif de leurs parents.

Enfin, la journée s'achèvera sur un repas dansant... pensez à réserver !

**Toute l'équipe du Comité des Fêtes de Valojoux vous souhaite un bel été 2017**

### P L U S T A R D . . .

- Quine : le samedi 7 octobre
- Décoration du village : mercredi 13 décembre à 9h

- Arbre de Noël : Rendez-vous pris avec le Père Noël pour le samedi 16 décembre.

**Toute l'équipe du Comité des Fêtes de Valojoux vous souhaite un bel été 2017**

## Les Journées Européennes des Métiers d'Art 2017

Pendant trois jours, les artistes ont occupé l'atelier de poterie et la salle des fêtes du village pour le plus grand plaisir de tous.



Atelier les Oxalis

Trois écoles sont venues pour des ateliers sur les deux lieux, pas moins de 154 enfants qui

ont participé à tous les ateliers proposés le vendredi.

Le vendredi soir, l'inauguration d'abord à l'atelier de poterie avec l'apéritif et la présentation des artistes « d'en haut » puis à

la salle des fêtes où s'est tenue une très belle exposition de tous les artistes et des ateliers pendant les trois jours.

Stéphanie et Marie avaient préparé un magnifique et délicieux buffet offert par la municipalité et les visiteurs ont pu rencontrer les artistes

Les ateliers divers et variés ont enchanté

visiteurs et artistes, nous avons construit ensemble un four papier, fait un défournement Raku. Une tombola a été organisée avec de très beaux lots offerts par les artistes et nous avons fini joyeusement ces journées à l'atelier autour d'un très grand feu de joie avec un apéritif de clôture.



Apéritif à l'atelier le vendredi

Oui, on a bien bu pendant ces journées :)

Beaucoup de très belles rencontres, chacun a mis beaucoup avec cœur et joie. Un grand et sincère merci aux artistes, aux bénévoles qui ont œuvré avant, pendant et après, à la municipalité qui a prêté la salle des fêtes et a soutenu le projet et à tous les visiteurs que nous souhaitons plus nombreux l'année prochaine. Ce sera le week end du 8 avril 2018, le week end après Pâques

C'était une première que nous comptons renouveler l'an prochain, en nous améliorant, bien sûr, quelques petits couacs notamment au niveau de la communication et à la signalisation auxquelles nous apporterons grand soin l'année prochaine.

### Si vous souhaitez retrouver les noms et coordonnées des artistes qui ont participé, voici la liste :

- **Atelier La Terre en Feu - Sophie Houdebert** (0685230152 - <http://laterreenfeu.fr>), poterie. L'atelier se visite toute l'année sur rendez vous, je fais visiter avec plaisir. Tournage et du Raku dans la deuxième semaine d'août. Programmes sur le site.
- **Franck Jacquette**, sculpteur - **Ambre Ludwiczac**, photographe - **Catherine Liebmann**, plasticienne issus du collectif Laz dérobée ([www.lazderobee.com](http://www.lazderobee.com) - 0553548110).
- **Martina Heinrich**, chant (0658570217).
- **Claire Moreau**, les cabanes à la noix (0660556693).
- **Florence Laveaux**, sculpture au couteau ('oiseaux) et modelages tout doux (0643284827 - [florelaveaux24@gmail.com](mailto:florelaveaux24@gmail.com)).
- **Michel Valeyre**, déco' thérapeute. Feng shui, ateliers les Totem (0608629856).
- **Daniel Perret**, musicien compositeur, écrivain ([www.vallonperret.com](http://www.vallonperret.com) - 0553508038).
- **Sophie Cateau**, Art thérapeute évolutive (0618182288).
- **Myriam Marty**, plasticienne art thérapeute, atelier peinture calligraphiée (0674790603).
- **Stéphanie Douïeb**, Origami, marionnettes.
- **Le Pied Allez Triez - Stéphanie Kompe**, recyclerie de Montignac (0524166037).
- **Gael Kellerson**, « Les Thés de Printemps » (0673798521).
- **C'Art Thé Sien - Delphine Debrayelle**, Salon de thé très belle exposition d'artisanat plein d'humour à St Amand de Coly avec des ateliers d'artistes et dégustations (0627936333)
- **Stéphanie Chappaz**, auteur des délicieux ([steph.chappaz@gmail.com](mailto:steph.chappaz@gmail.com) - 0679927261), avec **Marie Emilie Pasquer** (0787083271).
- Et notre **Serge** avec la Bière bio du Triporteur de Valojoux (0683684900).



## La Grotte des Combarelles

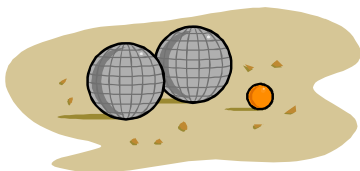
De nouvelles gravures ont été découvertes dans la grotte ; Elles étaient cachées par de l'argile. Cette argile a été extraite de la grotte et a été distribuée aux potiers qui souhaitent la tester. Une exposition sera réalisée avec les résultats du travail des potiers qui en ont récupéré. En ce qui me concerne, j'ai eu plusieurs sacs qui me permettent de faire des tests de plasticité, au modelage, tournage, de voir comment elle monte bien, puis les finitions, le polissage, la terre sigillée et en fin de mois avec les élèves nous ferons plusieurs cuissons et je mettrai dans le feu

les pots réalisés avec cette argile. C'est émouvant de travailler cette terre...

Je suis allée découvrir plusieurs argiles dans le Bergeracois où l'argile est kaolinique, base de porcelaine donc va cuire à plus haute température que les argiles riches en oxyde de fer que l'on peut trouver chez nous, vers Marquay j'ai trouvé des argiles très rouges, d'autres plus jaunes, à Fossemagne une argile un peu jaune avec des veines blanches.. Une dizaine d'argiles dont j'aurai bientôt les premiers résultats de cuisson. Les premiers tests sont physiques, plasticité, qualité d'argile, cassante, souple... puis vient la cuisson qui va permettre

de déceler les points de chaux. Une fois cuite la chaux va se réhydrater et casser la terre en formant des points plus ou moins gros selon la quantité de chaux. J'aurai aussi les tests de terres sigillées et d'enfumage à chaud, à froid pour voir la résistance au choc thermique. Et aussi l'aspect esthétique non négligeable Le fond des seaux de sigillées va servir à peindre sur la terre Sur le blog <http://laterreenfeu.canalblog.com> vous trouverez des fiches pédagogiques d'explication de la récupération et l'utilisation de ces argiles.

*Sophie Houdebert*



## VALOJOULX PÉTANQUE

C'est à cause du « beau temps » que je n'ai pas eu le temps de faire un rapport plus complet sur la vie du club.

Voici résumées en quelques lignes les différentes activités depuis début 2017 :

- début février : assemblée générale à la salle des fêtes, suivie d'un repas au restaurant « Le Bareil » ;
- début mars : sortie au Falgoux. Un très beau week-end sous la neige ;
- le 28 mai : visite de Lascaux IV le matin, suivie

d'un repas au restaurant Achambeau à Thonac.

De nombreuses activités au programme d'ici la fin de l'année :

- concours de pétanque pour la fête du village ;
- barbecues ;
- diverses visites.

Merci à toutes celles et tous ceux qui participent et qui font vivre le club dans une ambiance amicale et dans un esprit bon enfant.

Bel été à tous

*Le Président,  
Philippe Bastide*

## CARNET



Bienvenue au petit-fils d'Anne-Marie et Michel BOISSARIE, la Génésie.

### Naissances

---

Lucien MARCHAND et Françoise BONNET, le 15 avril  
Christophe SEILLER et Corinne LALEU le 15 avril  
**Tous nos vœux de bonheur aux mariés !!!**



### Mariages

### Nous présentons nos sincères condoléances aux familles...



### Décès

de Béatrice MEURICE, pour le décès de sa mère  
de Brigitte DARTENSET, pour le décès de sa mère  
de Jean-Claude LABADIE  
de Colette POUGET, la Plaine  
de Lucien MARCHAND, pour le décès de son père  
de Danielle AVEZ, pour le décès de sa mère  
de Sylviane LACOSTE, pour le décès de son père  
de Peter DUBREY, Laubinerie

---

### Bienvenue dans notre village à...

France et Patrick LARENT, la Teillède  
Thierry LETORT, La Teillède  
Aline SEYRAL et Olivier MALGOUYAT, Maillol



***Vous pouvez trouver toute l'actualité de la commune sur le site de la commune :***

**[www.valojoulx.fr](http://www.valojoulx.fr)**

*Toute suggestion ou information seront les bienvenues... Si vous souhaitez que votre entreprise ou votre activité y figurent, nous vous remercions de bien vouloir donner l'information à la mairie.*

**M A I R I E D E V A L O J O U L X**

Le bourg 24290 VALOJOUXX

Téléphone : 05.53.50.77.78

Messagerie : [mairie.valojoulx@wanadoo.fr](mailto:mairie.valojoulx@wanadoo.fr) - Site : [www.valojoulx.fr](http://www.valojoulx.fr)